FRG. 4 31485

LETTRE

DE JOSEPH SERVAN

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur le rapport du comité des comptes, et réflexions de l'éditeur à cette occasion.

Paris, le 8 juillet 1792.

M. LE PRÉSIDENT,

J'IGNORE sur quelles raisons le comité des comptes a pu s'autoriser à conclure que je dois être responsable de la prétendue perte éprouvée par la Nation, dans une adjudication pour l'approvisionnement des places du Rhin.

Lorsque, dans ce marché, j'ai fait évidemment gagner à la Nation 150,000 livres, comment des personnes, qui ont juré de dévier l'opinion publique, se permettent-elles de tromper vos comités au point qu'elles puissent vous proposer d'établir pour moi seul une responsabilité inconnue jusqu'à présent à l'égard d'aucun ministre.

Si je ne pouvois rompre le marché de M. Worms, j'ai gagné à la Nation 150,000 livres en

A

l'amenant, volontairement, au rabais de cette somme.

Si je pouvois rompre le marché, j'ai gagné encore à la Nation la même somme, et en outre les indemnités que M. Worms fils me répétoit dans son mémoire du 5 juin (il est dans les bureaux de la guerre, et j'en ai le double) et que M. Worms père répétoit, de son côté, au département de Strasbourg, par une signification du 9.... à cause des ordres qu'il avoit reçus de M. Maréchal, de se hâter de fournir; ordre qu'il avoit commencé en effet d'exécuter (ce qui lui assuroit les indemnités) mais vous avez ordonné, dit-on, une deuxième adjudication...

Sans doute, parce que ne pouvant pas nuire, elle pouvoit, au contraire, amener M. Worms à un rabais, par la crainte d'un procès, et bien plus encore, ainsi qu'il en est convenu, par celle de perdre des marchés qu'il proposoit au gouvernement, et des modifications qu'il demandoit à des marchés déjà conclus. Cette adjudication ordonnée a en effet conduit M. Worms à faire des propositions de 150,000 liv. de rabais, et c'est cette nouvelle condition que j'ai dû me hâter d'accepter, soit par rapport à la presque certitude que le premier marché étoit en règle, soit à cause de l'incertitude de ce que produiroit la nouvelle adjudication, et des reproches auxquels je m'exposois, s'il n'y avoit eu aucun rabais, ou si le rabais proposé n'eût pas été à 150,000 liv.,

soit aussi par rapport aux indemnités qu'auroit sûrement obtenu M. Worms... Mais ajoute-t-on, vous n'avez pas fait mention des indemnités dans votre marché; non, sans doute, parce que c'auroit été les reconnoître et exposer le gouverne. ment à les payer, si le premier marché avoit été jugé mauvais.... Mais le département assure que l'on auroit poussé les rabais jusqu'à 320,000 liv., et comment le sait le département, parce que la seconde adjudication suspendue par le marché, des personnes ont assuré et même signé qu'elles auroient poussé les rabais jusqu'à 320,000 liv.? ... Eh quoi! quand un marché est fini, il suffiroit donc, pour l'infirmer, de venir dire ou écrire qu'on auroit fait des conditions plus avantageuses, et on voudra jetter du louche sur la conduite des personnes qui l'ont passé? Que pouvoit-on tout-au-plus en conclure (si les assertions étoient faites de bonne-foi) que le marché n'est pas aussi avantageux qu'il auroit pu l'être, mais le ministre n'est pas responsable de cet objet (j'en appelle aux marchés pour les fusils d'Angleterre (*), et à quelques autres que je pourrois citer) je dis plus, c'est que dans ce marché contre lequel on se récrie si fort, en faisant porter le rabais obtenu sur deux ou trois articles trop en-

⁽¹⁾ Dans ce marché, on passe les fusils qui coûtent ordinairement de 35 à 38 liv. en assignats, à près de 70 liv.

flés dans le premier marché; les autres sont à un prix même modique, quand on considère qu'il falloit fournir dans un mois, acheter chez l'étranger, y payer en écus et être remboursé en assignats?... Je me résume.

Si j'ai eu quelque tort d'ordonner une seconde adjudication, on doit m'en louer, puisque ce tort a occasionné un rabais de 150,000 liv.

Mais on veut me faire un crime d'avoir arrêté ensuite cette seconde adjudication, et cependant je devois le faire après avoir obtenu le rabais.

- 1°. Parce que le département ne m'avoit parlé que d'offres de rabattre 100,000 liv., et que j'obtenois 150,000 l. de M. Worms.
- 2º. Parce qu'alors même que j'aurois été assuré du nouveau rabais supposé de 320,000 livres, je devois encore préférer les 150,000 livres de M. Worms, pour éviter au gouvernement un procès et des indemnités considérables.
- 3°. Parce qu'enfin, loin de suspendre j'accélerois les approvisionnemens très-pressés pour quelques villes menacées d'être assiégées.

Je suis avec respect,

Signé, J. SERVAN.

Réflexions de l'éditeur sur les tracasseries suscitées aux ex-ministres patriotes.

Il est facile d'apprécier, par cette explication, la nature des reproches qu'on veut faire à M. Servan. On semble, non-seulement ignorer le véritable état de la question, mais encore chercher à faire une fausse application de la responsabilité. Car enfin, supposons, pour un moment, que dans un ministère aussi important et aussi chargé que celui de la guerre, aussi difficile et embrouillé dans les circonstances, l'honnête homme qui y arrive, et qui veut éviter des abus invétérés, se soit trompé de quelque chose sur le prix de la viande ou du vinaigre pour des fournitures dont il auroit conclu les marchés; pourroit-on, de bonne foi, lui imputer à répétition la valeur de cette élévation ou de cette erreur de prix? Ne s'indigne-t-on pas de voir l'acharnement avec lequel se font pareilles tracasseries, tandis que les négligences ou les fraudes contre-révolutionnaires de tant de ministres vendus à la cour, ont été oubliées par l'assemblée nationale!

Ne reconnoît-on point, dans cette différence de conduite, l'activité des ennemis de la révolution, toujours prêts à poursuivre les hommes qui la soutiennent, tandis que les patriotes s'endorment sur la bonté de leur propre cause, se laissent réciproquement exposés à tous les traits de la malveillance et de la calomnie.

On employe contre eux, tous les moyens de division; l'intrigue va rechercher dans les profondeurs du cœur humain des ressorts qu'elle sait mettre en jeu; l'irritabilité de l'amour propre, la secrète ambition, la jalousie cachée sont exciter par d'adroites insinuations.

Les sociétés patriotiques devenues l'arêne où combat le civisme, sont aussi le théâtre où de trop continuelles trahisons ont dévéloppé des passions terribles. C'est-là même qu'une cour perverse, familiarisée depuis long temps avec les vices de la société, et l'art de les faire servir à ses desseins, envoye ses émissaires pour saisir les caractères, tendre des piéges et offusquer l'opinion.

Ainsi, d'une part, on s'efforce de jetter du louche sur une partie de la gestion du brave Servan, et l'on est obligé d'entrer pour cela, dans les détails de marchés où la fraude de ses ennemis peut lui créer des torts sans fondemens.

En même tems, et pour tempérer le vœu du rappel des ministres patriotes, trop exprimé au gré de la cour, elle fait répandre adroitement, qu'elle les a nommés de nouveau, et que leur rentrée sera le prix de la grace de Lafayette. Elle sait bien que de tels hommes ne se concidieroient jamais, avec un général dont la per-

fidie n'est plus douteuse; mais, elle sait aussi que l'assemblée est foible, que l'esprit public est fort, et elle tire parti de cette force même, en la dirigeant contre les ex-ministres qu'elle fait supposer participant à quelqu'accommodement avec elle. De cette manière, elle se fournit une raison de ne pas les rappeller, ou elle leur prépare des ennemis dans les patriotes mêmes si les circonstances lui faisoient croire ce rappel indispensable. Ainsi elle se ménage des moyens de les renverser pour le moment même où elle pourroît

être comme obligée à les employer.

D'autre part, on fait harceler le vigoureux Roland, on veut l'occuper dans les tribunaux, au mépris de toutes les loix. Le maire Diétrick, furieux d'avoir été exhorté par le ministre à la droiture et à la vigilance, a tout fait pour intéresser l'assemblée à sa colère. Il envoye un député de sa commune, qui s'agite et intrigue dans les comités, après une grande déclamation à la barre. La commission des douze, chargée de l'examen de l'affaire, présente son rapport, l'assemblée décrète que le ministre a usé de son drois et rempli son devoir; elle passe à l'ordre du jour sur les plaintes de Diétrick. Celui ci mécontent persiste à exciter son agent ; on somme, on assigne le patriote Roland; il est obligé d'apprendre à un tribunal que la constitution même, article 8, section 4, que le décret du sur l'organisation du ministère, établissent qu'un citoyen ne peut être poursuivi pour fait de son administration que d'après un décret du corps législatif, qu'ainsi les juges sont incompétens; il faut qu'il leur apprenne encore que cette affaire même ayant été jugée à l'assemblée nationale, c'est en contravention et au mépris de trois décrets qu'ils osent intervenir. Mais, la colère de Diétrick ne connoît point de loix; le sieur Champy se disant son fondé de procuration,

I vem goo.

(8)

fait imprimailler de longues lettres, de sottes plaintes, des dialogues présentés ou altérés à sa manière; il se qualifie de député extraordinaire, malgré la loi qui vient de les supprimer, et Diétrick fait servir le nom et les deniers de sa commune à suivre ses affections ou ses intérêts personnels. Cependant, ses déclamations ne rassurent point sur l'état de Strasbourg, dont les bons citoyens continuent d'être inquiets. Mais, c'est ainsi que la cour et ses partisans s'efforcent de diviser l'attention et les opinions, d'occuper et de tourmenter les patriotes, pour arriver à ses fins au milieu du cahos qu'elle forme par ses manœuvres, ses faux bruits, ses insinuations et ses perfidies; c'est ainsi qu'elle y parviendra si la masse des citoyens ne se met en garde; si les hommes réunis en sociétés d'amis de la constitution, ne se défendent de toute les passions qu'on cherche à enflammer dans leur propre sein pour les livrer à l'inquiétude et aux soupçons dont la marche est toujours incertaine et vacillante. Il est un signe certain de la sincérité du patriotisme, c'est le dévouement aux principes de la déclaration des droits et de la constitution; c'est la constance à les professer, à les défendre, sans ambition ni recherche d'aucune place, sans haine et persécution particulière entre les individus, sans mêlange enfin d'intérêt personnel. L'amour de la patrie absorbe en entier le vrai patriote : et nous n'aurons jamais de liberté si nous ne la défendons pour elle-même et pour le bonheur de l'espèce humaine; si nous ne nous rallions autour des hommes vertueux les plus éclairés.

A Paris, de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-François, N°. 4.